

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS DE FÉVRIER À JUIN

Bonjour,

Montluçon est confrontée à une **présence excessive de chats errants** sur son territoire. Les services municipaux doivent faire face à un nombre croissant de sollicitations de ses habitants et surtout constatent quotidiennement les répercussions néfastes de cette surpopulation.

Pour respecter le bien-être de ces chats et éviter les problèmes de salubrité et d'hygiène publique, la mairie, avec le soutien de l'État, a mis en place une **campagne de stérilisation et d'identification des chats errants**.

La campagne consistera à capturer tout chat errant ou en état de divagation sur le territoire de Montluçon **du 17 février 2025 au 11 juin 2025**, quartier par quartier, aux dates et heures suivantes :

o Quartier 1 : [Centre-Ville/Les Forges](#) : Du 17 février 2025 au 26 février 2025 de 6h à 20h ;

o Quartier 2 : [Montluçon Est : Montgacher/Route de Moulins/Châtelard/Rimard/Diénat](#) : Du 27 février 2025 au 9 mars 2025 de 6h à 20h ;

o Quartier 3 : [Rimard/Nerdre](#) : Du 10 mars 2025 au 19 mars 2025 de 6h à 20h ;

o Quartier 4 : [Saint-Jean/Chantoiseau/Les Ilets](#) : Du 20 mars 2025 au 30 mars 2025 de 6h à 20h ;

o Quartier 5 : [Buffon/Les Iles/Guineberts](#) : Du 31 mars 2025 au 9 avril 2025 de 6h à 20h ;

o Quartier 6 : [Fontbouillant](#) : Du 10 avril 2025 au 20 avril 2025 de 6h à 20h ;

o Quartier 7 : [Bien-Assis/Fours-A-Chaux](#) : Du 21 avril 2025 au 30 avril 2025 de 6h à 20h ;

o Quartier 8 : [Pierre Leroux](#) : Du 2 mai 2025 au 14 mai 2025 de 6h à 20h ;

o Quartier 9 : [Marais/Viviani/Dunlop/Villars](#) : Du 15 mai 2025 au 25 mai 2025 de 6h à 20h ;

o Quartier 10 : [Ville Gozet/République/Blanzat](#) : Du 26 mai 2025 au 11 juin 2025 de 6h à 20h.

Afin de permettre à chaque habitant de se localiser et de prendre les mesures nécessaires pour éviter la capture de son animal, des plans sont liés à chaque date, où sont délimitées les rues concernées dans chaque quartier, colorées en beige.

Si les chats trappés ne sont pas identifiés, ils le seront au nom de la ville de Montluçon et seront stérilisés et relâchés sur site.

Si le chat est identifié, il sera remis à son propriétaire si celui-ci est joignable (coordonnées à jour sur le fichier I-CAD). Dans le cas contraire, le chat sera conduit à la fourrière animale et des frais seront imputés au propriétaire.

La municipalité incite les propriétaires de chats à faire procéder à l'identification de leur animal et leur conseille de maintenir leur compagnon à l'intérieur afin d'éviter la capture.

Pourquoi stériliser son chat ?

- o Pour protéger les chats (accident de la route, pathologies...) en évitant leur prolifération
- o Éviter la saturation des refuges et associations
- o Supprimer certains comportements désagréables liés à la possession d'un chat (chaleur, marquage urinaire, bagarre, etc.)

Vous souhaitez aider la ville dans sa démarche, en signalant la présence de chats en état de divagation ou en participant à la capture des chats, contacter le service Mission Tranquillité Publique au 04 70 04 26 62.

Pour rappel :

« Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui » (article L.211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

« Tout chat âgé de plus de 7 mois doit être identifié, que ce soit par tatouage ou par puce électronique... » (article L.212-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Merci de bien vouloir vous faire écho de ces opérations dans vos colonnes et éditions à venir.

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

VILLE DE MONTLUÇON COMMUNIQUÉ DE PRESSE

communication@mairie-montlucon.fr